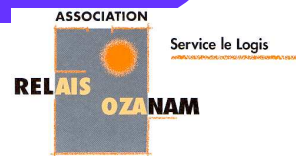


HÉBERGEMENT TEMPORAIRE D'ECHIROLLES

SERVICE LE LOGIS DE L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE



L'Hébergement Temporaire: une Alternative

Depuis sa création en 1995, le dispositif d'Hébergement Temporaire d'Echirolles s'inscrit dans la durée et à pour ancrage un partenariat de proximité entre Le Logis, le CCAS et le service Habitat de la ville d'Echirolles.

Nous avons pour mission d'héberger des personnes isolées ou des familles, dans des appartements autonomes situés dans le parc public de la commune, pour une courte période.

Au-delà des chiffres de ce rapport d'activité, ceux sont des personnes, leurs parcours de vie, leurs difficultés, leurs potentiels et leurs volontés de réagir qui sont au cœur de nos actions partagées. C'est la dynamique qui se produit entre leurs démarches, l'accompa-

gnement socio-éducatif du référent social, la régulation sociale du Logis qui aboutissent au relogement et le cas échéant à une solution



d'hébergement mieux adaptée.

Souvent, les personnes admises arrivent après une situation de crise (séparation conjugale, perte de logement...) ou après un parcours de solutions « bricolée »: hébergement chez un tiers, hôtel, garage voiture... Elles ont d'abord be-

soin de se reposer, reprendre des forces. Les appartements autonomes leurs apportent la sécurité et l'intimité nécessaires, mais cela ne les empêche pas au bout de quelques semaines de ressentir la précarité de cet hébergement. Pourtant l'Hébergement Temporaire est une étape vers leur futur appartement. C'est souvent une période de prise de conscience de la situation du logement dans le parc public: loyer modéré mais disponibilité plus grande sur les quartiers sensibles, peu de mobilité, adéquation nécessaire entre leurs ressources et les charges locatives, documents administratifs à jour, mais également leur possibilité de faire appel de leurs droits auprès de la commission de médiation DALO.

Dans ce numéro :

Quelques chiffres 2008	2
Les Ménages accueillis	4
Parcours Résidentiels	4
Un partenariat élargi	5
Comparaison 2005-2008	6
Article inédit	0

Les axes de 2008..vers 2009

Les axes de travail en 2008 ont porté sur:

- La poursuite de la rénovation des appartements et le début du remplacement du mobilier qui se poursuivra en 2009.
- La mise en place d'une redevance mensuelle.
- Un travail en partenariat élargit en amont de l'admission ou durant le

séjour pour des situations spécifiques (avec les représentants du Territoire d'Action Sociale, du service hébergement du Conseil Général, de bailleurs sociaux, du CCAS, du référent social et du Logis).

- L'accompagnement social des ménages, au regard du nouveau Projet Associatif.

- L'élargissement du Conseil d'administration de l'association par l'accueil en son sein de Madame C.Simard, élue au logement sur Echirolles et représentante de la ville.

Pour 2009 l'un des enjeux sera de mener une réflexion sur les modalités à mettre en œuvre pour adapter ce dispositif aux besoins des

Echirollois sans pour autant bloquer la fluidité de l'accueil. C'est un enjeu qui sera transversal au Schéma départemental de l'Isère.

L'arrivée de nouvelles collègues au Territoires d'Action Sociale et au CCAS sera l'occasion de retravailler sur les attentes de l'accompagnement social et de réaffirmer les missions de chacun.

L'Hébergement Temporaire...2008...

Les perspectives du séjour peuvent être :

- ◆ d'approfondir le diagnostic,
- ◆ de mettre en place un projet d'hébergement mieux adapté,
- ◆ d'accéder à un logement.

Nombre de logements conventionnés : **7**

(1 T3, 2 T2 et 4 T1bis)

Nombre de ménages accueillis : **17** soit **39** personnes

présents au 01/01/20086

entrés en 200811

Nombre de ménages sortis : **10**

Nombre de journées (ménages) réalisées en 2008: **2176 jours**

Nombre de journées (personnes) réalisées en 2008 : **5186 jours**

Taux d'occupation : **85%** Durée moyenne du séjour en 2008: **7.2 mois**

Il est à noter cette année que 3 ménages d'Echirolles ont été accueillis dans d'autres dispositifs d'hébergements temporaire géré par Le Logis, aux périodes où les appartements étaient complets .

Ainsi, la solidarité communale à fonctionné avec la ville de Pont de Claix et avec le dispositif du Pôle d'Accueil et d'Orientation de Grenoble.

→ Les demandes en 2008

Le nombre de demande référencé est de 45.

Elles proviennent essentiellement du Territoire d'Action Sociale d'Echirolles et du CCAS de la ville, et parfois de service spécialisé.

Les 11 entrées effectives sur 2008 représentent 24% du nombre de demandes.

Les décisions d'admission sont prises d'un commun accord avec la représentante du CCAS d'Echirolles et la responsable du Logis, lors de commissions mensuelles.

« Retrouver un toit, c'est retrouver sa dignité »

A propos des 17 ménages accueillis

→ Les motifs de leur demande d'hébergement

Les motivations de l'ensemble de ces demandes se regroupent de la manière suivante:

10 suite à une rupture conjugale (dont 2 avec violence)

1 pour une première dé-cohabitation familiale

4 pour arrêter l'errance

1 pour regroupement familial

1 perte du logement suite au décès du conjoint

En plus de ces raisons 1 ménage à fait l'objet d'une expulsion locative.

Pour 59% d'entre eux, les besoins d'hébergement pris en compte correspondent à des personnes qui

viennent de vivre une rupture conjugale et qui sont dans l'obligation de quitter le logement familial.

En 2008, des hommes seuls et un couple ont bénéficiés de l'hébergement temporaire après des parcours de vie difficile, chaotique, qui les ont amené à être en rupture avec leur milieu familial, social...Retrouver un toit c'est retrouver leur dignité, leur intimité.



→ **Composition des ménages**

35% des ménages accueillis sont des personnes isolées.

65% des ménages ont des enfant(s)

Aucun couple sans enfants

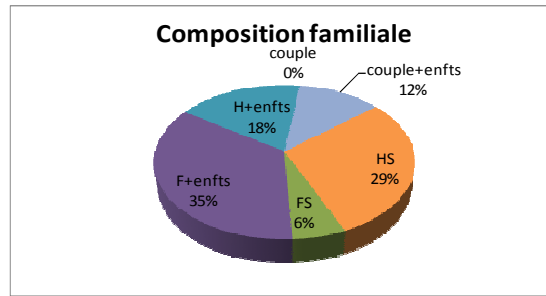
Les ménages avec enfants sont en nette augmentation

Toutefois ce chiffre est à nuancer avec les 18% d'hommes avec enfants qui

→ **Âges des personnes**

51% des personnes hébergées sont des enfants.

Le choix initial de concevoir un dispositif à partir



sont en totalité des hommes recevant leurs enfants le week-end et une partie des vacances scolaire.

- 18 ans	20
18-25 ans	2
26-40 ans	9
41-50 ans	3
51-60 ans	4
+ 60 ans	1

d'unités d'accueil dans des appartements autonomes et situés dans le diffus, est favorable non seulement aux enfants mais également pour le stabilisation

et le respect de l'intimité de chaque individu.

« Un dispositif qui favorise l'intimité de chaque individu »



Salaire		7
CDI	6	
Intérim	1	
Ressources liées au travail		4
IJ	1	
Congé Parental	1	
Pension d'Invalidité	1	
Retraite	1	
Minimas Sociaux		6
RMI	3	
API	1	
AAH	2	

→ **Les ressources**

64% ou 2/3 des ménages ont des ressources issues du monde du travail.

6 sur 17 sont en CDI dont les salaires n'excèdent pas 1300€.

Les montants des ressources vont de 400€ à 1300€.

L'assurance d'être dans un dispositif qui les protège de l'errance et qui recherche des solutions adaptées pour leur sortie, ont permis à 3 ménages, durant leur séjour, d'améliorer leur situation face à l'emploi soit en changeant d'employeur, soit en augmentant leurs heures.

→ **Origine géographique et service social demandeur**

Sur 17 ménages :

15 sont Echirollois

1 a sa famille sur Echirolles

1 travaille à Échirolles

Les référents sociaux qui orientent et accompagnent les familles:

7 par le CCAS de la ville

10 par le Territoire d'Action Sociale

→ **Situation à l'entrée, au regard de l'habitation**

♦ 10 ménages n'avaient pas de logement à leur nom au moment de l'entrée

♦ 5 ont trouvé une solution d'attente avant l'entrée en hébergement temporaire faute de place

Le parcours des personnes entre le moment d'une situation de crise et l'hé-

bergement temporaire semble s'allonger et se complexifier par rapport aux années précédentes.

- « On se connaît depuis plus d'un an, ni lui, ni moi n'avons de logement »

- « Depuis 1 an s'est la galère, j'étais en prison. A la sortie on s'est rencontré... on a vécu à l'hôtel puis à l'auberge de jeunesse... »

M.S et Mme M

Logement		7
Privé (propriétaire)	1	
Public	6	
Hébergement par des tiers		3
Familles	3	
Précaire		7
Hôtel	2	
Auberge de jeunesse	2	
Centre de convalescence	1	
LFPA Echirolles	1	
Garage	1	

Quel avenir pour les 10 ménages sortis

→ Le parcours de relogement des 10 ménages

9 ménages ont accédé à un logement de droit commun sur la ville d'Échirrolles, par l'intermédiaire du Service Habitat de la commune. Parmi eux, 6 dossiers ont été présentés en Commission Sociale Logement.

L'OPAC38 a relogé 2 ménages et la SDH en a relogé 7.

Dans le cadre du partenariat avec le Service Habitat, nous avons reçu, tout au long de l'année les ménages et leurs référent social pour affiner et

confronter leur projet de relogement à la réalité du logement sur la commune. Ces rencontres personnalisées ont permis de définir et de mettre en place des axes de travail avec le ménage et le travailleur social référent.

Cette année aucune famille n'a été orientée vers une structure d'hébergement. Ce constat est dû en partie au fait que nous avons maintenu des ménages dans le logement dans l'hypothèse de garder une cohérence dans le déroulement de leur séjour.

Seule 1 personne est partie sans laisser d'adresse et sans reprendre contact avec son référent social.

→ La durée des séjours

L'amplitude de la durée des séjours varie de 35 jours à 12.9 mois. Ce qui est une constante par rapport à l'année 2007.

Par contre le nombre de séjour conforme à la durée prévue lors de l'élaboration de ce dispositif en 1995 est en très nette diminution.

En effet 1 seul séjour est inférieur à 3 mois,

3 entre 3 et 6 mois

3 entre 6 et 8 mois

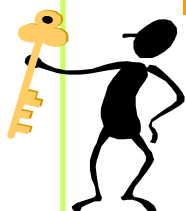
3 entre 11 et 12.9 mois.

La durée moyenne du séjour est en augmentation avec 7.2 mois pour 2008.

La durée de séjour fluctue selon les projets et la complexité des situations sociales.

Quartier d'origine	Nbre de ménages	Quartier de relogement	Nbre de ménages
Les Essart	2	Les Essart	3
Berry	1	Centre	1
Structures*	3	La Viscose	1
Hôtel	1	Surieux	2
Garage	1	Village Sud	1
Grenoble, St Martin d'Hères	2	Village Inconnu	1
			1

*Centre convalescence, Auberge de Jeunesse



Zoom sur les parcours résidentiels: trop long?

Certains séjours sont longs soit parce que dès le départ, nous savons que les personnes admises relèvent d'un dispositif autre et mieux adapté, mais que les personnes ne feront que très difficilement la démarche de quitter leur commune ou d'aller dans une structure collective et que tout n'a pas été tenté sur Echirrolles ; soit c'est au cours du séjour que se révèle une problématique administrative, éducative ou psychosociale plus complexe et qui demande du temps...

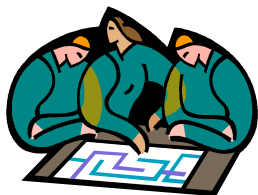
Madame L: Pensait que sa demande de logement datait de Nov.2006 auprès de son employeur, en réalité dans les deux premiers mois du séjour

elle a du redéposer sa demande et rencontrer le service Habitat ; La CSL lui a signifié qu'elle devait élargir ses quartiers. Madame a mis 2 mois pour prendre cette décision, ses craintes étaient liées aux violences conjugales qu'elle avait vécues et aux pressions de son mari lors des visites pour récupérer son fils. D'autres solutions ont été envisagées comme un échange avec une autre commune pour le relogement et des demandes en résidences sociales ont été déposées... Finalement l'attribution a eu lieu pour une signature de bail prévu le 15 décembre 2008 mais qui a eu lieu un mois plus tard du fait de problèmes administratifs de garantie FSL. (séjour de 11,4 mois)

Un parcours hébergement proche du « sur mesure » !!

Lorsque son assistante sociale fait la demande d'admission en temporaire M. a de gros problèmes de santé. Son parcours de vie a été difficile avec de nombreuses blessures (divorce, perte d'emploi, grave pb de santé...). Sa situation ne relève pas de l'hébergement Temporaire dans des appartements dans le diffus. Toutefois il semble difficile de l'amener à des structures collectives et en dehors d'Echirrolles. Il lui reste des attaches familiales, des points de repères essentiels sur la commune ; c'est pourquoi nous tenterons l'expérience avec lui ; D'abord dans un appartement au sein de la structures du ...

Suite « Zoom sur les parcours résidentiels: trop long? »



...Relais Ozanam, puis dans un appartement dans le diffus. Sa famille est resté son point d'ancrage et l'accompagnement social par le travailleur social a été intensifié. Il lui faudra du temps...il sera finalement relogé après presque 13 mois de séjour.

En ce qui concerne la troisième situation dont le séjour a dépassé l'année, c'est pour un homme seul employé sur Echirrolles et qui suite à une rupture conjugale a déposé sa demande de logement dans le mois qui a précédé son

admission en hébergement temporaire. Au terme de 7 mois de séjour, il a obtenu une attribution, dans le cadre d'un travail associant la Commission Sociale Logement, mais les logements neufs ont été livrés avec du retard et Monsieur n'est rentré dans les lieux que 5 mois plus tard. Le fait de ne pas aller sur d'autres structures lui permettait de maintenir son emploi en toute sécurité et de ne pas remettre en cause le fragile équilibre qu'il avait retrouvé. (séjour de 12,8 mois)

Ces exemples montrent

l'intérêt de pouvoir adapter le dispositif pour des durées plus longues mais en même temps, elles contribuent à perdre de la fluidité sur l'accueil des publics en difficultés.

C'est le rôle de l'hébergement et de l'accompagnement social de trouver les solutions les mieux adaptées pour le ménages accompagnés, mais cela s'accompagne aussi d'un travail sur le diagnostic des problématiques des personnes et sur les contraintes de notre société à l'égard notamment du logement.

«... rechercher ensemble les perspectives de l'accueil et la suite la mieux appropriée... »

Le renforcement d'un partenariat élargi

Le travail que nous pouvons entreprendre auprès des ménages accueillis est ainsi très lié à la bonne évaluation sociale de la situation des personnes, avant leur entrée mais aussi durant leur séjour.

Pour cela nous avons eu l'occasion de solliciter ou de répondre à trois demandes de réunion de travail, en concertation avec les responsables du CCAS, l'adjointe au Terri-

toire d'Action Sociale, le Service Hébergement du Conseil Général, un bailleur social et le référent social du ménage.

Ces rencontres ont permis pour les situations les plus complexes que tous les intervenants potentiels recherche ensemble les perspectives de l'accueil et la suite la mieux appropriée.

Comme par exemple, en 2008, l'hébergement ex-

ceptionnellement prolongée (au-delà de 18 mois) pour une femme recevant ses enfants le week-end, a été évoqué dans ce type de rencontre. Ayant un parcours résidentiel dense, il est apparu au cours de son hébergement que les orientations envisagées étaient jusqu'à présent mis en échec par son comportement de gestion financière...Une mesure d'Accompagnement Social lié au Logement a été décidée, avec des objectifs précis et des démarches en CHRS également.

Un autre outil partenarial

→ Le contrat tripartite

Il demeure un des outils fondamental dans le suivi des ménages accueillis; il permet de déterminer ensemble (service social référent, service hébergeur et personnes accueillies) des objectifs précis et d'en évaluer la réalisation mensuellement.

Dans ce contrat chacun s'engage:

La personne accueillie:

- A respecter le règlement et le voisinage
- A payer sa participation
- A réaliser les démarches nécessaires pour trouver une solution

Le référent social:

- A rencontrer la personne régulièrement, en dehors des rendez-vous tripartites.

- A la conseiller dans l'accès à ses droits et dans les solutions à trouver pour la sortie.

Le Logis (hébergeur)

- A veiller au bon déroulement du séjour
- A organiser les rencontres tripartites et celle avec le service Habitat
- Aider dans le diagnostic de solutions

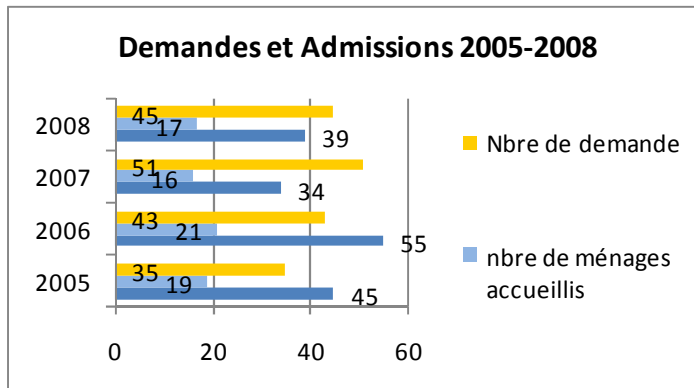


Comparaisons de 2005 à 2008

Nous avons choisit de comparer quelques indicateurs sur les 3 dernières années.

► 2005 est l'année où la ville d'Echirrolles a choisi d'augmenter la capacité d'accueil par 2 T2 supplémentaires. A partir de cette date la gamme de logements temporaires offerte se diversifie et permet de mieux répondre à la demande exprimée. Ces deux nouveaux appartements sont situés dans des quartiers calmes pour aller dans le sens de la mixité sociale recherchée par la ville,

Cette augmentation de la capacité d'accueil



« ...une nouvelle tendance dans l'utilisation du dispositif... »

corrélée à un travail particulier sur le relogement avec le service Habitat dans une période de livraison d'appartements neufs sur la commune, à favoriser la fluidité des entrées et des sorties.

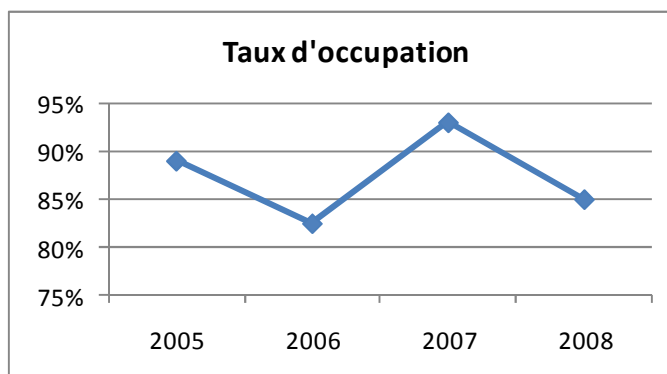
► Par contre depuis 2007, on constate une baisse des admissions

avec un allongement de la durée de séjour. Au-delà du constat identique fait dans le secteur de l'hébergement sur l'agglomération grenobloise, ceci reflète une nouvelle tendance dans l'utilisation du dispositif: - l'accueil de situations plus complexes au regard du parcours de vie

des personnes.

- Les séjours plus long évitent pour certaines personnes fragiles, un déplacement inutile des familles d'une structure une autre.

-Le temps nécessaire s'accroît avec la difficulté de mettre en adéquation les ressources des ménages et les charges locatives de l'appartement qui leur sera attribué.



Cela semble également le reflet d'une baisse de fluidité sur le parc locatif de la ville., notamment concernant les T1 et T2.

► De manière constante sur ces 4 années le service Habitat de la Ville d'Echirrolles a relogé 9 ménages, avec une baisse en 2006 à 6 ménages.